

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

NOV 27 1981



Distr.
LIMITEE

A/C.3/36/L.82
24 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

Trente-sixième session
TROISIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Dispositions à prendre au niveau régional pour assurer la promotion
et la protection des droits de l'homme

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.3/36/L.61

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes du paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution publié sous la cote A/C.3/36/L.61, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général d'organiser en 1982 à Colombo (Sri Lanka) un séminaire qui serait chargé d'examiner des arrangements régionaux appropriés pour assurer la promotion et la protection des droits de l'homme dans cette région, et de rendre compte des délibérations du Séminaire à l'Assemblée générale, lors de sa trente-septième session.
2. Au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution, le Secrétaire général organiserait le séminaire au titre de programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme. Les dépenses relatives au séminaire ont été estimées à 129 300 dollars, et le Secrétaire général pense qu'elles pourront être couvertes à l'aide des crédits déjà ouverts pour 1982 au titre des services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme, au chapitre 24 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 (Programme ordinaire de coopération technique).
3. Les dépenses relatives aux services de conférence à prévoir, estimées sur la base du coût intégral, se chiffrent à 297 700 dollars et se répartiraient comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
I. Documentation à établir avant la session	73 200
II. Service des réunions	41 900
III. Documentation à établir pendant la session	56 800
IV. Documentation à établir après la session	<u>48 600</u>
	220 500
V. Dépenses supplémentaires	
(Frais de voyage du personnel des services de conférence)	<u>77 200</u>
Total	<u>297 700</u>

Ces dépenses seront examinées dans le cadre de l'état récapitulatif du coût des services de conférence qui sera présenté à l'Assemblée générale vers la fin de la présente session.
